



BASKETBALL

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
2011-2012



Table des matières

1.	Identification des catégories	3
2.	Règlements officiels employés.....	3
3.	Nombre de joueurs et entraîneurs.....	3
	Joueurs en retard	4
4.	Durée des parties	4
	Temps d'arrêt entre les demies	4
	Temps morts.....	4
5.	Ballon officiel.....	4
6.	Arbitrage.....	5
7.	Admissibilité des joueurs civils ou scolaires « AAA »	5
8.	Surclassement	5
9.	Points au classement.....	5
	Éthique sportive	5
	Bris d'égalité.....	6
10.	Écart.....	6
11.	RÈGLEMENT DE PARTICIPATION	7
	Nombre maximum de joueurs	7
	Nombre minimum de joueurs inscrits.....	7
	Substitution	7
	Participation maximale.....	7



1. Identification des catégories



Sec. 1-2	Benjamin	Du 1 ^{er} octobre 1997 au 30 septembre 1999
Sec. 3	Cadet	Du 1 ^{er} octobre 1996 au 30 septembre 1997
Sec. 4-5	Juvenile	Du 1 ^{er} juillet 1993 au 30 septembre 1996

2. Règlements officiels employés

Les règlements sont ceux de la F.I.B.A.

N.B. : Le règlement de la F.B.B.Q. concernant la défensive « man to man » est facultatif pour la catégorie juvénile (A et AA). La défensive « man to man » est obligatoire pour les catégories atome, benjamin et cadette, et ce, pour toute la partie.

Atome et Benjamin : la règle de participation est obligatoire. (voir annexe 2)

Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements de la F.I.B.A.

Les règlements administratifs doivent être respectés.

3. Nombre de joueurs et entraîneurs

Il est possible d'inscrire 15 joueurs maximum sur la feuille de match.

Il ne peut pas y avoir plus de 3 entraîneurs par équipe.

Si une équipe ne respecte pas le nombre minimum de joueurs, celle-ci perd par forfait. Ce nombre de joueurs doit être atteint avant la fin de la première demie.

Nombre minimum de joueurs

- Atome et benjamin : 9
- Cadet et juvénile : 6



Joueurs en retard



Un joueur en retard pourra jouer aux conditions suivantes :

- Il devra être inscrit sur l'alignement avant le début du match;
- Il devra se présenter avant le début de la deuxième demie.

4. Durée des parties

Garçons et filles : 4 X 8 minutes chronométrées.

Temps d'arrêt entre les demies

Entre le 2^e et le 3^e quart, une pause de cinq (5) minutes sera accordée.

Entre les autres quarts, une pause d'une (1) minute sera accordée.

Temps morts

Cinq (5) temps morts peuvent être accordés à chaque équipe durant le temps de jeu normal.

Deux (2) temps morts peuvent être accordés à tout moment durant la première moitié (1^{er} et 2^e quarts) et trois (3) temps morts peuvent être accordés à tout moment pendant la seconde moitié (3^e et 4^e quarts).

Un (1) temps mort peut être accordé à tout moment durant chaque période de temps supplémentaire.

Les temps morts non utilisés ne peuvent pas être reportés à la prochaine mi-temps ou période supplémentaire.

5. Ballon officiel

Les équipes impliquées devront fournir un ballon de cuir officiel et les officiels choisiront leur ballon.

- Pour les filles de toutes les catégories : Baden SE-BX 650 # 6
- Pour les garçons en benjamin : Baden SE-BX 650 # 6
- Pour les garçons en cadet et en juvénile : Baden SE-BX 800 # 7



6. Arbitrage



Il y aura toujours deux arbitres fédérés en fonction, et ce, pour toutes les catégories;

En cas d'absence, les entraîneurs tenteront de trouver une personne apte à arbitrer;

L'arbitre en chef est responsable de l'arbitrage, ainsi que de l'assignation des officiels.

7. Admissibilité des joueurs civils ou scolaires « AAA »

Tout élève évoluant dans une ligue civile pourra évoluer pour son équipe au championnat provincial *Division 2* aux choix de l'étudiant.

Tout élève évoluant dans une ligue scolaire *Division 1* perd, à sa quatrième participation, son admissibilité pour le niveau *Division 2* pour la saison en cours incluant les éliminatoires et le championnat scolaire provincial.

8. Surclassement

Le simple surclassement est permis.

9. Points au classement

- Partie gagnée : 2 points
- Partie perdue : 0 point
- Forfait : Équipe perd 20 à 0

Éthique sportive

0 technique/anti-sportive/disqualifiante :	2 points
1 technique/anti-sportive/disqualifiante :	1 point
2 techniques/anti-sportive/disqualifiante :	0 point
Expulsion ou forfait :	0 point



Bris d'égalité



L'égalité d'une partie devra être brisée selon les règlements de la F.I.B.A.

10. Écart

Dès qu'un écart de 40 points séparera les deux (2) équipes en présence, l'entraîneur de l'équipe en déficit peut demander aux officiels que la partie se poursuive en temps continu. Lors d'une période à temps continu, le chronomètre ne s'arrête que lors des temps morts et des lancers-francs.





11. RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

ATOME ET BENJAMIN

Nombre maximum de joueurs

Le nombre maximum de joueurs en uniforme, dont les noms sont inscrits sur la feuille de match est de quinze (15) par équipe.

Nombre minimum de joueurs inscrits

Le nombre minimum de joueurs en uniforme inscrits et prêts à débiter le match est de neuf (9) par équipe.

Une équipe comptant moins de neuf (9) joueurs perd automatiquement le match par forfait.

Il est quand même souhaitable que le match soit joué sans enjeu (hors-concours).

Lorsque les deux équipes n'ont pas un nombre égal de joueurs en uniforme, le nombre minimum de joueurs qui doivent participer au match correspond au nombre de joueurs de l'équipe qui en compte le moins à sa disposition, au début du match.

Exemple : L'équipe « A » compte onze (11) joueurs et l'équipe « B » seulement neuf (9) joueurs en uniforme. La règle de participation minimale doit donc être respectée par au moins neuf (9) joueurs de l'équipe « A ». Les autres joueurs de l'équipe « A » peuvent également prendre part au match (même au quatrième quart) sans avoir à respecter la règle de participation minimale.

Substitution

Aucune substitution libre n'est permise durant les trois (3) premiers quarts d'un match. Les substitutions doivent être effectuées au début d'un (1) quart et/ou au premier arrêt suivant la quatrième minute de jeu. La substitution libre sera permise au cours du 4^e quart.

Participation maximale

Aucun joueur ne peut prendre part à plus de deux (2) quarts complets ou l'équivalent, au cours des trois (3) premiers quarts.

